

Compte rendu – Session de travail du mardi 15 août 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 15 août 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 4 juillet 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 4 juillet 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 7 à 10, 13, 15, 17, 38, 65, 69, 75 et 86 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 1, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si des mesures de mitigation en lien avec les autobus qui passent en bordure du boulevard Thibeault sont prévues. M. Dominic Thibeault répond que le point concerne la modification du schéma afin de permettre un usage. Il ajoute que des discussions ont été tenues au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au sujet des accès et des enjeux de sécurité.</p> <p>Aux points 7 à 10, M. Pierre-Luc Fortin demande quels sont les milieux humides qui peuvent faire l'objet d'une destruction. M. Dominic Thibeault répond que tous les milieux peuvent faire l'objet d'une destruction. Le Plan régional des milieux humides et hydriques ne sert pas à éviter la destruction des milieux humides, mais bien à exposer le point de vue de la Ville sur la valeur de ces milieux humides. Le pouvoir de détruire les milieux humides appartient au gouvernement. Cette première série de modifications réglementaires (plan d'urbanisme et autres règlements associés) permet à la Ville de s'assurer de bien connaître les milieux humides lorsque vient le temps de délivrer des permis. M. Fortin demande si la Ville consent à la perte de milieux humides. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas, que la Ville améliore ses outils pour mieux protéger ces milieux. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les cartes en annexe des documents réglementaires pourraient représenter l'ensemble des milieux humides puisqu'elles ne montrent pas les milieux humides existants, qui sont sous autorisation gouvernementale ou qui sont des pertes appréhendées par la Ville. M. Thibeault répond que les règlements ne considèrent pas les milieux qui sont visés par des démarches de conservation ou qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation. Mme Alberne-Lahaie demande si ces milieux peuvent être consignés sur une carte. M. Thibeault répond que de les inclure dans une même carte pourrait être confondant dans le cadre d'une émission de permis. Il précise que ces données existent, mais pas dans un règlement. M. Fortin demande si ces règlements pourraient éventuellement empêcher la Ville de protéger des milieux humides. M. Thibeault répond que ce n'est pas le cas et que les modifications proposées aujourd'hui ne sont pas les dernières.</p> <p>Au point 13, Mme Geneviève Auclair remercie le conseil municipal pour son soutien dans ce dossier. Elle demande ensuite s'il faut spécifier que les immeubles de huit logements sont autorisés. M. Dominic Thibeault répond qu'il faut effectivement le spécifier. Mme Auclair affirme être satisfaite de la zone qui sera conservée pour le boisé et tient à s'assurer que le développement ne créera pas un îlot de chaleur. Elle demande enfin quel est le pouvoir des citoyennes et des citoyens durant une consultation publique. M. Thibeault répond que les citoyennes et les citoyens peuvent s'exprimer. M. Dany Carpentier souligne qu'avec l'arrivée de deux cents logements de plus, le transport en commun devra se rendre jusqu'à ce développement. Il ajoute que le logement social a été mis de côté dans ce projet et qu'il faudra quand même en développer. M^e François Bélisle demande où en est rendu le logement social. M. Carpentier répond que tout chemine comme prévu en 2022 avec les outils en place avant l'entrée en vigueur de la Politique d'habitation. Il ajoute qu'en 2023-2024, il faut prioriser le logement social, mais pas auprès de promoteurs privés. M. Thibeault précise que le logement social comprend l'accompagnement des personnes.</p> <p>Au point 15, M. Pierre-Luc Fortin demande si au lieu d'en faire plus, on en fera moins, mais mieux et si le règlement est en lien avec la Politique du patrimoine. M. Dominic Thibeault répond qu'il faut gérer une contrainte du marché et que le programme est dans le même esprit que la Politique du patrimoine.</p> <p>Au point 17, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il est possible d'envisager des économies en vendant des immeubles en raison du télétravail. M. Jean Lamarche répond que l'aval a déjà été donné pour la vente de bâtiments. M^e Annie Pagé précise que dans le cadre du projet Employeur de choix, une somme de 2 millions \$ avait été prévue pour le réaménagement des bureaux. En raison des contraintes budgétaires, ce montant n'est plus disponible, et les 200 000 \$ prévus au règlement sont un minimum. M. François Vaillancourt ajoute que M. Éric Angers fera bientôt une présentation sur le programme de rationalisation des immeubles.</p> <p>Au point 38, M. Pierre Montreuil souhaite apporter des précisions sur le courriel qu'il a envoyé à ses collègues par rapport à la proposition du 4 juillet dernier. Le 10 juillet, il a reçu un courriel de la trésorerie au sujet du budget 2024. Le comité s'est réuni de nouveau et est venu à la conclusion qu'une augmentation salariale plus modeste était de mise, c'est-à-dire viser une augmentation de 30 % du salaire du maire plutôt que de 35 % du salaire du maire. La résolution a été corrigée par la greffière, et le salaire de base passera à 46 600 \$. Les allocations versées restent inchangées. M. Luc Tremblay affirme comprendre le contexte budgétaire difficile, mais demande s'il est possible d'inclure dès aujourd'hui une augmentation de salaire pour 2025 afin d'éviter de refaire le débat dans deux ans. Mme Maryse Bellemare répond que le salaire des conseillères et des conseillers correspond, dans la plupart des villes, à 30 % de du salaire du maire. Le problème est que le salaire du maire de Trois-Rivières est trop bas. M. Lamarche affirme qu'il n'est pas question d'augmenter son salaire. M. Tremblay propose alors de reformuler les choses autrement et de dire qu'une augmentation de 10 % sera accordée en 2025. M. Lafontaine est d'accord pour une augmentation « moitié-moitié ». M. Jonathan Bradley aime l'idée de régler deux dossiers en même temps, mais affirme qu'il faut être prudent avec une augmentation de 20 % dans deux ans puisque le salaire du maire peut augmenter d'ici là. M^e Yolaine Tremblay précise que dans la résolution, elle ne peut inscrire un pourcentage, mais bien un montant d'argent. M. Bradley ajoute qu'il faut remplacer « augmentation salariale » par « rattrapage salarial ». M^e François Bélisle doute qu'il soit possible de lier un prochain conseil et propose un juste milieu, augmenter la rémunération des conseillères et des conseillers de 10 000 \$ immédiatement. Il ajoute qu'il faut annoncer à la population que cette augmentation satisfait les conseillères et les conseillers. Les membres du conseil demandent quel scénario sera retenu. M. Montreuil répond que s'il faut amender la résolution, il faut retirer le point et le retravailler. M^e Tremblay précise que si les membres du conseil</p>
--------------	--

souhaitent modifier des choses annoncées, il faut reprendre le processus du début. Mme Pascale Alberne-Lahaie aurait souhaité une dernière rencontre sur le sujet afin de discuter des termes, des chiffres; elle croit que ça va peut-être trop vite puisque le dossier est travaillé en plénière. M^e Bélisle répond que la plénière sert à peaufiner les dossiers, ce qui est le cas ici. Mme Alberne-Lahaie souhaite que l'augmentation de salaire soit accompagnée d'un engagement à suivre de la formation sur la civilité et à déterminer des balises de formation continue. M. Bradley répond que les comités servent à ces rencontres et que la plénière sert à peaufiner ce qui a été discuté. Il affirme que la proposition présentée est correcte et qu'il faut avancer. Il faut juste s'entendre sur le 30 % ou sur le 10 000 \$. M. René Martin ajoute qu'il faut un consensus et qu'il faut choisir entre la proposition sur la table ou attendre en 2025. Un vote indicatif est tenu sur l'augmentation de salaire de 10 000 \$ rétroactive au 1^{er} juillet 2023 et est accepté à l'unanimité. Mme Alberne-Lahaie demande à ses collègues s'ils sont d'accord pour aller chercher des outils pour mieux travailler ensemble. M. Lamarche répond qu'il est d'accord, mais qu'il faut que ce soit un processus distinct.

Au point 65, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi se limiter à 15 % d'occupation du sol. M. Dominic Thibeault explique qu'au moment de la signature du contrat, la règle des 15 % s'appliquait. Cependant, le projet aura un coefficient d'occupation du sol de 24 %.

Au point 69, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si ces fonds sont distincts des fonds du PTI consacrés aux opérations. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit des redevances payées par les promoteurs pour l'aménagement des parcs. Mme Alberne-Lahaie demande s'il s'agit de fonds consacrés à la mise à niveau ou à l'aménagement de nouveaux parcs. M. Thibeault répond qu'il s'agit des deux possibilités. Mme Alberne-Lahaie affirme que le montant est énorme pour deux parcs et demande si le sujet a été discuté en comité. Elle ajoute que beaucoup de parcs ont besoin d'amour et que cette enveloppe est destinée à deux parcs du centre-ville. M. Robert Dussault explique que les fonds prévus au PTI sont une chose et que les fonds provenant des promoteurs en sont une autre. Et dans le cas présent, l'argent provient du fonds des promoteurs et doit être utilisé dans un espace circonscrit. Mme Alberne-Lahaie demande à quel projet immobilier est rattaché cet argent. M. Dussault répond que puisqu'un des parcs est situé à Trois-Rivières sur Saint-Laurent, les redevances doivent être utilisées dans ce milieu. M. Pierre-Luc Fortin affirme que s'il se fie à la logique du règlement, les secteurs recevant le plus d'investissements auront de beaux parcs alors que d'autres secteurs seront appauvris. M. Thibeault répond que cette façon de faire est normée dans les lois québécoises et qu'il y a des fonds au PTI pour les parcs. Mme Maryse Bellemare précise que le sujet des parcs a été discuté à de nombreuses reprises dans les différents comités transversaux. M. Thibeault propose que M. Daniel Massicotte fasse une présentation sur le sujet à une prochaine réunion du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire.

Au point 75, M^e François Bélisle demande si le rejet de soumission met en péril la réfection ou si le rejet découle du fait que l'appel d'offres a été lancé à un mauvais moment. M. Robert Dussault répond qu'une priorisation des endroits à refaire devra être effectuée.

Au point 86, M. Dany Carpentier affirme être surpris que la CDC de Trois-Rivières reçoive ces fonds puisque sa mission n'est pas la jeunesse. M^e Annie Pagé répond qu'il s'agit de la suite de la résolution adoptée en juin provenant de la Fondation Chagnon. M. Jean Lamarche ajoute qu'il faut davantage ramener cette enveloppe à RADAR plutôt qu'à la CDC.

M. Dominic Thibeault annonce que les points 34 à 37, 41 et 42 et 44 et 45 feront l'objet d'une consultation publique à 18 h. Il ajoute que les points 51 et 63 sont des recommandations partiellement favorables du CCU.

M^e Yolaine Tremblay annonce que le point 91 sera retiré de l'ordre du jour, car l'entente n'a pas encore été reçue. Elle ajoute qu'une modification de contrat a été reçue au point 92. Elle pourrait revoir le point pour dire que le point devient l'appropriation de 552 000 \$ pour renflouer le chapitre 58 et pour approuver la modification de contrat de 300 000 \$. Si tous les membres du conseil municipal sont d'accord, elle modifiera tout de suite le point. M. Pierre-Luc Fortin demande si, en raison de l'augmentation de 70 % du coût des travaux, il y aurait lieu de conserver uniquement le caractère fonctionnel de l'allée. M. Robert Dussault explique que l'œuvre d'art a été acquise il y a longtemps et qu'elle doit être restaurée et que de plus, les fondations de l'allée ont été faites afin de recevoir l'œuvre. Le comité Animer et soutenir la communauté a donné son aval à l'installation de l'œuvre d'art. C'est en raison d'une modification de la loi sur les matériaux contaminés de type A-B que la facture a augmenté ainsi que d'une erreur de conception. La suite de cette discussion se tiendra à huis clos.

Décision : Retirer le point 91 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 15 août 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Points des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>M. Dany Carpentier invite ses collègues à lire les procès-verbaux des différents comités. Il souligne qu'au comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement, il a été question du remplacement de bacs roulants brisés et de la présence d'un conseiller scientifique en chef. Quant au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire, il a été question de la refonte de la politique sur le logement abordable et de la rédaction d'un mémoire sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. M. Dominic Thibeault ajoute que la subvention de la SCHL à l'ordre du jour de la séance publique a été discutée, subvention qui permet de réaliser plus rapidement et concrètement les objectifs de la Politique d'habitation.</p> <p>M. René Martin résume les sujets discutés à la dernière réunion du comité Animer et soutenir la communauté : capsules historiques de Savoir Média, plage des Estacades (amélioration de la signalisation), pavillon Sainte-Marguerite (démolition et reconstruction) et parcs canins (patinoires extérieures en été, aréna Cotnoir et proposition de M. Dominic Thibeault d'aménager de futurs bassins de rétention multi-usages).</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

M^e Yolaine Tremblay annonce que le point 48 de l'ordre du jour doit être reporté. M. Dominic Thibeault précise que l'audition publique s'est tenue la veille, mais qu'il faut attendre l'entrée en vigueur du PPCMOI avant d'adopter le point.

Points de la direction générale

M. François Vaillancourt fait part de quelques points aux membres du conseil :

- À la suite de l'évènement malheureux à Saint-Louis-de-France, toutes les mesures de sécurité active et passive seront regardées afin d'éviter une récurrence;
- Le 29 août, M. Pierre Fortin présentera aux membres du conseil la dernière mouture de leur plan d'orientations politiques;
- La prochaine réunion du comité sur la transparence a déjà été convoquée et un document sera bientôt déposé sur le site SharePoint du comité;
- En ce qui a trait à la gouvernance des organismes paramunicipaux, les premières lettres de mandat seront expédiées en janvier 2024. Il s'agit d'un projet qui va s'échelonner jusqu'en 2025, un projet fastidieux, mais qui avance rondement;
- Un exposé sur le plan d'orientations de la direction générale et un court exposé sur les avancées et les activités du projet Marque employeur seront faits en septembre.

Sujet

Autres sujets

Mme Geneviève Auclair souhaite avoir un portrait de l'affaire Hamel. M. François Vaillancourt explique que le conseil a émis un règlement et des politiques sur la civilité et le harcèlement en milieu de travail. De plus, la CNESST impose maintenant d'encadrer la santé psychologique au travail. Le conseil a délégué cette responsabilité à la direction générale et à la Direction des ressources humaines qui analysent les plaintes reçues et agissent en conséquence. S'il y a des incivilités, des gestes d'intimidation ou des propos inappropriés à l'intention des employées et des employés de la Ville ainsi que de ses policières et de ses policiers, la Direction des services juridiques analyse les tenants et les aboutissants de la plainte et a le choix entre quatre mesures : il n'y a pas lieu de procéder, un avertissement est envoyé, une mise en demeure est envoyée ou un constat est envoyé. Depuis 2019, la Direction des services juridiques a analysé des plaintes et a, à quatorze reprises, envoyé un constat, une réprimande ou une mise en demeure. Elle a aussi jugé, dans quatorze autres cas, qu'il n'était pas opportun de poursuivre la démarche. M. Vaillancourt précise que le processus est étanche et que le politique ne se mêle pas de ces dossiers. Il ajoute que dans le cas présent, il ne s'agissait pas d'une mise en demeure, mais bien d'une lettre enjoignant la personne visée à faire attention à ses propos et que lorsqu'on parle d'une ou d'un employé, on ne peut atteindre à sa réputation. M^e François Bélisle affirme que la politique porte sur les interactions avec le personnel de la Ville et qu'il n'a pas voté pour l'envoi de ce genre de missive. M. Vaillancourt répond que c'est davantage qu'une simple politique. M^e Bélisle croit que les syndicats devraient tenter des poursuites en diffamation parce que lui n'a jamais donné un tel mandat aux Services juridiques. M. Vaillancourt répond qu'il était à l'extérieur du pays lorsque la lettre a été envoyée et qu'il accorde une confiance absolue aux juristes de la Ville. Il ajoute que le conseil a donné un cadre pour protéger son personnel et qu'il lui appartient de revoir ces politiques et ces règlements. Mme Pascale Alberne-Lahaie souligne qu'il y a aussi la question de la place des fonctionnaires dans les dossiers politiques et d'une question de savoir-être et de savoir-vivre. Les membres du conseil discutent de la place des fonctionnaires dans la sphère politique.

Décision : Retirer le point 48 de l'ordre du jour de la séance publique et le reporter à une séance ultérieure.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 15 août 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.